

Infrastructures

Réponse à une consultation 27.03.2020

Modification de la loi sur les étrangers et l'intégration

La Confédération souhaite que les aéroports qui représentent une frontière extérieure de l'espace Schengen prennent en charge une part accrue des coûts occasionnés par les contrôles aux frontières. economiesuisse s'oppose à la modification, dans ce sens, de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI). La mise en œuvre des modifications proposées entraînerait des coûts élevés pour les aéroports concernés et représenterait une intervention disproportionnée dans leur autonomie, en matière de construction et d'exploitation, sans créer de plus-value.